

[Text]

I seem to get the message from you that going internationally is actually a waste of time, because it does not matter if we get a couple of paragraphs in some legislation. Canada would not really respect that, because other countries hesitate to sanction each other with respect to minorities. I hope this is a wrong interpretation on my part.

Having said all of this, we are trying to find agenda items that could be very significant and meaningful as far as the committee's role is concerned within Parliament. Given your experience so far in human rights, both domestically and internationally, would you advise this committee as far as agenda just to stay away from the international matters, or do you think we should also look at those areas?

**Mr. Yalden:** Do not forget the Lovelace case was a specific matter; it was not a general problem of, say, self-government or something of that sort. It had to do with a particular type of discrimination. The Indian Act was clearly discriminatory. The force of that effort through the United Nations, and of course the force leading up at the same time to changes represented by things like the Canadian Human Rights Act and by the Charter, were coming.

• 1715

As a generality, I would not say that international conventions are a waste of time. No, they are not. They are binding on Canada and they are going to be respected by Canada. I did make the observation, and I would make it again, that we have to be realistic about the extent to which other governments are prepared to go in these matters.

I think it is very important to write these obligations and requirements into international law because our country will feel they have to abide by them. Some of them, as I say, are slow in coming. I would not want to get into an argument about ILO Convention 169, but the convention they were revising dated back many years. It may not have taken long to actually do the revision, but it was a very old convention.

As to this committee hearing witnesses and dealing with the matter of the international approach to questions of native peoples, the most honest answer I can give you is that other questions such as those on employment equity-related matters or native justice-related matters—matters relating to police in this country, for example—are likely to show more results. As the Parliament of Canada you have some authority over these matters. You could call in witnesses to discuss what is going on in Geneva, and I do not see any reason why you should not. In the other committee I report to regularly—the Standing Committee on Human Rights and the Status of Disabled Persons—I suggested that the domestic approach is more fruitful

[Translation]

Vous semblez nous dire que nous perdons notre temps en faisant appel à la communauté internationale, parce que l'addition de quelques paragraphes dans un texte législatif n'a pas beaucoup d'importance. Le Canada ne respecterait pas vraiment ce genre de mesure parce que les autres pays hésitent à se sanctionner les uns les autres au sujet du traitement qu'ils réservent aux minorités. J'espère que je vous ai mal compris.

Cela dit, nous tentons de déterminer quel pourrait être exactement notre rôle au sein du Parlement, si nous voulons vraiment obtenir des résultats concrets. D'après votre expérience jusqu'ici dans le domaine des droits de la personne, tant au Canada qu'à l'étranger, est-ce que vous suggèreriez au Comité de ne pas s'occuper des questions internationales, ou si vous pensez que nous devrions également les étudier?

**M. Yalden:** Il ne faut pas oublier que l'affaire Lovelace concernait un cas très précis; ce n'était pas un problème général, portant par exemple sur l'autonomie ou quoi que ce soit du genre. Cette affaire portait sur un type de discrimination bien précis. La Loi sur les Indiens était de toute évidence discriminatoire. Le moment était bien choisi pour faire appel aux Nations Unies à ce sujet, et d'ailleurs, la situation était déjà en train de changer comme le montre l'adoption de la Loi sur les droits de la personne et la Charte, par exemple.

De façon générale, je ne dirais pas que les conventions internationales sont une perte de temps. Ce n'est pas le cas. Le Canada est lié par ces conventions et va les respecter. Toutefois, j'ai fait remarquer, et je le répète, qu'il faut être réaliste et se rendre compte que les autres gouvernements ne sont pas toujours prêts à aller très loin dans des dossiers de ce genre.

Je pense qu'il est très important d'inscrire ces obligations et ces exigences dans le droit international parce que notre pays se sentira alors tenu de les respecter. Comme je l'ai dit, certains changements sont très lents. Je ne voudrais pas me lancer ici dans une grande discussion sur la convention 169 de l'OIT, mais il faut bien mentionner que celle-ci date de plusieurs années. La révision de cette convention n'a peut-être pas pris tellement de temps, mais il était grand temps qu'elle ait lieu.

Quant à savoir si votre Comité devrait entendre des témoins sur le bien-fondé de porter devant les tribunes internationales les problèmes des autochtones, je dois vous répondre en toute honnêteté qu'on obtiendra probablement de meilleurs résultats si l'on s'occupe d'autres questions comme l'équité en matière d'emploi ou l'application de la justice chez les autochtones, par exemple le travail de la police dans notre pays. A titre de parlementaires, vous avez une certaine autorité dans ce domaine. Vous pouvez demander à des témoins de vous décrire ce qui se passe à Genève, et je ne vois pas pourquoi vous ne le feriez pas. J'ai suggéré à l'autre Comité auquel je fais rapport régulièrement, le Comité